



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SAINT-BRIEUC  
4 RUE ABBE GARNIER CS 62123  
22022 SAINT BRIEUC CEDEX 1

## Vos références

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 12 21 863 488 146  
Déclarant 2 (C) : 20 14 318 496 442  
Référence de l'avis : 22 22 0018925 92  
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

21 RUE DE MONTANGUE

22240 PLURIEN

Numéro FIP : 220 57 58 3283127789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 11/07/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 22019

## Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)  
SIP SAINT-BRIEUC  
SAID PENTHIEVRE  
4 RUE ABBE GARNIER  
CS 62123  
22022 SAINT BRIEUC CEDEX 1

LANGELLIER JEAN LOUIS  
OU LE HOUEROU VERONIQUE  
21 RUE DE MONTANGUE  
22240 PLURIEN

## Somme qu'il vous reste à payer

**819,00 €**

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2022 :	204,00 €
27 octobre	2022 :	204,00 €
25 novembre	2022 :	204,00 €
27 décembre	2022 :	207,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1220 6019 008X XXXX XXX0 114

Identifiant de la banque : AGRIFRPP822

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021B21H6C488418PAS2A22

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au  
15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : **33 861**

Nombre de parts : **2,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : LANGELLIER  
 Déclarant 2 - Nom de naissance : LE HOUEROU



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,50

**IMPOT SUR LE REVENU****Détail des revenus**

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....		11277	
Heures supplémentaires non exonérées.....		0	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		11277	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 1128	
Pensions, retraites, rentes.....	17509		
Abattement spécial de 10%.....	- 1751		
Salaires, pensions, rentes nets.....	15758	10149	25907
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....	17150	10054	
Abattement <sup>6</sup> .....	- 12177	- 7138	
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....	4973	2916	
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....			7889

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>Revenu brut global</b> .....			33796
CSG déductible.....			- 316
<b>Revenu imposable</b> .....			33480

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			871
Décote.....			- 871

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	
Montant de la réduction d'impôt.....			0
Dons aux œuvres.....	1800	1800	0
<b>Total des réductions d'impôt</b> <sup>20</sup> .....			- 0

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>Impôt total avant crédits d'impôt</b> .....			0

	Montant déclaré	Montant retenu	
Cotisations syndicales.....	201	113	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 75

**IMPOT NET**

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 75

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

#### PRELEVEMENTS SOCIAUX

##### Détail des revenus

Revenus professions non salariées <sup>46</sup> .....	
BASE IMPOSABLE.....	
Taux de l'imposition	
Montant de l'imposition.....	

##### CSG - CRDS

7889
7889
9,70%
765

##### PREL SOL

7889
7889
7,50%
592

**Total des prélèvements sociaux nets.....**

**1357**

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022.....

536

#### CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

##### IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup>:

- 75

Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :

- 976

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :

- 32

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

+ 1045

**Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....**

- 38

##### PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup>:

##### CSG-CRDS

765
-----

PSOL

592

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :

- 282
-------

- 218

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

483
-----

374

**Solde des prélèvements sociaux 2021 <sup>53</sup>:**

**857**

#### TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

**819**

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....

**33861**

##### Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....

Déclarées

##### Déclar. 2

423
-----

Heures supplémentaires.....

Nettes

381
-----

#### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Déclar. 1

Déclar. 2

Enfant(1)

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2020.....	8166	16062	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	0	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 12280	= 16253	= 16253

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)